

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SNADMSA

7 SEPTEMBRE 2016

L'Assemblée Générale du SNADMSA s'est tenue le 7 septembre 2016, au Centre de Conférences, aux Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès à Bagnolet 93547, siège de la CCMMSA.

Le Président, Edgard CLOEREC a ouvert la séance à 9h45 et a engagé une minute de silence à la mémoire des collègues décédés dans l'année.

Néanmoins, Michel BRAULT a voulu adresser un message à la collectivité à travers une vidéo qui sera présentée à la fin de l'Assemblée Générale.

Edgard CLOEREC informe l'Assemblée Générale que le quorum est largement atteint avec 194 présents ou représentés, dont 59 personnes assistant aux travaux.

1. QUESTIONS STATUTAIRES

1.1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNAD MSA du 9 juin 2015 publié sur le site internet : www.snadmsa.fr

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 9 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

1.2. Présentation des comptes de l'exercice 2015 et du Rapport de la Commission de Surveillance

Etienne LE MAUR présente le rapport financier tel que joint en annexe 1 en soulignant :

- Une légère progression des cotisations en lien avec un meilleur recouvrement ;
- Une diminution des charges de l'ordre de 10 000 € en lien direct avec une baisse du poste « honoraires » (actions en lobbying moindres) ;
- Un résultat légèrement déficitaire – 809,57 € ;
- Des réserves satisfaisantes à 117 246 €.

Le Rapport de la Commission de Surveillance présenté par Henri CURT et Jean-Pierre BEREAU confirme la baisse des comptes et les données présentées.

Jean-Pierre BEREAU devenu retraité souhaite transmettre sa mission. L'Assemblée Générale valide la candidature de Dominique RABOTEAU (MSA Ardèche – Drôme – Loire), comme nouveau membre de la Commission en compagnie d'Henri CURT. A l'occasion de ce changement, l'Assemblée Générale salue le travail effectué pendant de nombreuses années par Jean-Pierre BEREAU.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes présentés.

1.3. Renouvellement du tiers sortant

L'Assemblée Générale renouvelle à l'unanimité les administrateurs suivants :

- Jean-Marie BOULEC
- Jean-Jacques LAFAYE
- Dominique MAUCOTEL
- Jacques OLIVERES
- Françoise VALES

Et est informée du souhait du non renouvellement de la part de Christian PINSAC.

L'Assemblée Générale élit à l'unanimité l'arrivée de deux nouveaux collègues :

- Denis RAMET (MSA Grand Sud),
- Jacques BIET (MSA Beauce Cœur de Loire).

Par ailleurs, Edgard CLOEREC informe l'Assemblée Générale que l'Association Nationale des Retraités de la Mutualité Agricole est représentée à notre Conseil d'Administration par deux collègues : Jean-Jacques WERTHE et Pascale GOBERT.

2. ACTUALITE SUR LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

Après un rappel du cadre de la loi de 2008 sur la représentativité, ainsi que les différentes actions entreprises depuis 2010 et présentées lors de la précédente Assemblée Générale de septembre 2014, Edgard CLOEREC présente les deux actions en cours :

1. Recours administratifs

Après avoir contesté l'Arrêté du 24 décembre 2013 qui fixe les syndicats représentatifs pour la collectivité, le SNADMSA a porté une première Question Prioritaire de Constitutionnalité.

Si le rapporteur public a jugé la contestation sérieuse, et ce, malgré un mémoire en défense de la CFDT et du Ministère, notre QPC a été rejetée au motif que la problématique trouvait son origine dans le code du travail qui indique qu'une grande catégorie d'Agents de Directions ne peut voter lors d'élections d'IRP et de fait, la loi de 2008 ne peut en être responsable.

Immédiatement, nous avons poursuivi notre action par une seconde QPC justifiée par le fait qu'il n'existe pas de mesure d'audience spécifique, ni à travers la loi de 2008, ni par le Code du Travail.

Cette carence, reconnue lors des rencontres avec la DGT, fait néanmoins l'objet d'une position fermée de l'Etat (Ministères, Cabinet du Ministre du Travail).

2. Une action visant à modifier la loi.

Après des actions concernant le dépôt d'amendement sur la loi MACRON, le SNADMSA en lien avec le RSI a saisi l'opportunité de la loi sur le dialogue social pour déposer un amendement. Afin que ce dernier puisse aboutir, un soutien politique important est indispensable face à la volonté du Ministère du Travail de ne pas modifier les équilibres syndicaux. Des actions sont donc en cours envers les différents groupes parlementaires (PS et Les Républicains notamment).

Edgard CLOEREC souligne l'importance d'être persévérant car tous les interlocuteurs partagent le diagnostic et que face au blocage politico-syndical, une fenêtre s'ouvrira à moyen terme.

Dans l'attente, il est important de rester un syndicat autonome.

3. ACTUALITE SYNDICALE

Edgard CLOEREC a fait état des points sensibles de l'actualité syndicale en soulignant :

- Un rapport de la Cour des Comptes valorisant pour la MSA ;
- Une volonté de l'Etat de banaliser la fonction de cadre dirigeant ;
- Une période de consolidation de notre dispositif conventionnel ;
- L'importance de la prévention dans le cadre de situation individuelle.

Daniel BOURDIER a présenté quant à lui un bilan sur le dispositif de retraite supplémentaire des Agents de Direction, que seule la MSA bénéficie dans la sphère de la Protection Sociale. Il souligne la difficulté d'apprécier le rendement qui après analyse, est conforme aux évolutions du marché (**cf. annexe 2**).

4. PROPOSITION DU SYNDICAT FACE AUX RISQUES DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS DE CADRE DIRIGEANT

Marie-Christine CHAMBE et Franck ASTIER présentent le travail collectif du Conseil d'Administration concernant une proposition de plans d'actions en 18 points, face aux risques dans l'exercice des fonctions de cadre dirigeant (**cf. annexe 3**).

Un large débat s'instaure sur le problème des moyens et ses conséquences, l'isolement des Agents de Direction, l'importance de l'équipe de direction, l'intégration de nouveaux collègues, l'insuffisance de l'accompagnement à la mobilité...

Les riches débats confirment l'importance de poursuivre la réflexion en interpellant les différents acteurs, dont la CCMSA et la FNEMSA.

5. RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION DU PRESIDENT

A l'occasion de sa première Assemblée Générale, Edgard CLOEREC a tenu à :

- remercier Jean-Marie BOULEC pour ce mandat de 5 ans très actif et porteur de réussite dans un contexte plus délicat ;

- souligner que les actions sont nécessairement portées en équipe avec en particulier un Bureau renouvelé.

Edgard CLOEREC a rappelé que le SNADMMSA est un syndicat incontournable dans le dialogue social, et que l'enjeu d'être reconnu représentatif est un combat essentiel qui, tant qu'il n'est pas abouti, doit préserver l'autonomie et la cohésion du syndicat.

Face à la pression des Pouvoirs Publics, l'action du syndicat consistera à défendre les spécificités MSA et le statut de cadres dirigeants pour l'ensemble des Agents de Direction.

L'action doit être conduite parallèlement sur la reconnaissance et l'exigence de l'intervention du SNADMMSA, d'où la poursuite du plan d'action présenté et une nécessaire réflexion sur la renouvellement des cadres dirigeants avec les problématiques liées au vivier interne, à la mobilité et aux parcours.

Enfin, le SNADMMSA se doit d'être tourné vers l'avenir avec les échéances futures 2016-2020.

6. INTERVENTION DE MICHEL BRAULT, DIRECTEUR GENERAL DE LA CCMSA

Une vidéo de 12 minutes est présentée à l'Assemblée Générale dont le contenu est retranscrit dans l'annexe 3.

Le Président,

Edgard CLOEREC